AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Michael T Golden.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans--No 72.731 -Division C--Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Anthony Joseph Golden exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. McCloskey & Benedict avocats. 10 avril--10 14 19

Succession de George T. Hanlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 71,895 --Division B--Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Estelle Hanlin, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.--J. C. Henriques, avocat.
9 av--9 13 18

Succession de William F. Spreen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans -- No 68 191 --Division D -- Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Margaret Austin veuve par premier mariage de William F. Spreen et femme par second mariage de John F Rase, tutrice dative administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. -- Dart & Kernan, avocats. 7 avril--7 11 16

Succession de Jacob Reuther.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans -- No 72.708--Division B--Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Regina Reuther, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier -- Edgar M. Cahn, avocat.
13avril--13 17 22

Succession de Catherine Connors femme de Bartholomew Knowles.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans--No 72 426--Division D -- Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Bartholomew Knowles administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier --M. S. Mahoney, avocat.
9 av--9 13 18

Succession de Mme Mary Griffin, Veuve de Michael Griffin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans -- No 72 511--Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Catherine Garvey, femme de M. J. Ormond, et M. J. Ormond son mari, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.--Robert J. Maloney, avocat.
13 av--13 17 22

ANNONCES JUDICIAIRES

Dans l'affaire d'Una Pace femme de James W. Euzardi, priant pour une monition.

No 73 114--Etat de la Louisiane pour la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans--Division E.

Attendu que Mme Una Pace, femme de James W. Euzardi, a le 25me jour de mars 1904 par acte passé pardevant Edwin H Seymour notaire en cette ville acquis de la succession de Louise Emilie Fasterling, veuve de George Frederick Sturm, la propriété ci-après décrite, au prix et pour la somme de deux mille dollars, $2,000, payable comptant, d'après l'acte de vente enregistré au bureau des Transferts de cette paroisse dans le livre 197, folio 325, fait en confirmation de l'adjudication à ladite Mme Una Pace, femme de James W. Euzardi, à l'enchère publique le 19me jour de novembre 1903, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, par Jacob Reinach, encanteur de cette ville, en vertu d'un ordre daté et signé le 12me jour d'octobre 1903, par l'Honorable John St Paul juge de la Cour Civile de District, Division C, de cette paroisse agissant pour l'Honorable George H Théard, juge de la Division E, de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire de la succession de Mme Louise Emilie Fasterling, veuve de George Frederick Sturm, étant le No 68 923 du dossier de cette cour ordonnant la vente de la propriété foncière ci-après décrite après annonces légales publiées en langue anglaise dans le "New Orleans Picayune" et en langue française dans "l'Abeille de la Nouvelle Orléans" les 15, 18 et 25 octobre et les 1, 15 et 18 novembre 1903.

Attendu que ladite Mme Una Pace, femme de James W. Euzardi, a fait application à cette Cour pour une monition ou annonce, conformément aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 des "Revised Statutes" de l'Etat de la Louisiane, approuvés le 16 mars 1870 et communément connus comme "Un acte pour la revision des statuts d'un caractère général".

Maintenant, en conséquence, qu'il soit connu que toutes les personnes intéressées dans cette affaire soient citées et convoquées au nom de l'Etat de la Louisiane et la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, lesquelles peuvent établir aucun droit, titre ou réclamation dans et à la propriété ci-après décrite en conséquence d'aucune informalité dans l'ordre, décrit ou jugement de la Cour sous lequel la vente ci-dessus référé a été faite, ou aucune irrégularité ou illégalité dans l'assessment et annonce au moment ou la manière de ladite vente ou pour aucun autre défaut quelqu'il soit de faire valoir pendant trente jours (30) du jour et de la date sur laquelle cette monition est premièrement annoncée dans les journaux publics, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Une certaine étendue ou portion de terre désignée comme partie des lots Dix et Onze, Propriété de Plantation, située dans le cinquième district de cette ville, étant la partie du fond de l'étendue originale acquise par George F Sturm de L. J. Dufilho et femme le 29 avril 1856, le titre enregistré dans le bureau des Transferts, livre 71, folio 92, ayant une largeur de un et un demi (1 1/2) arpents commençant environ 2,575 pieds de la marque basse de l'eau du fleuve Mississippi ou 2 500 pieds du centre de la levée, le long des lignes du côté supérieur et inférieur des propriétés Pace et Leonhardt; de là s'étendant en profondeur entre lignes vers le fond environ 5.023 pieds des terres de Wm H. Seymour, ou ses représentants, comme il sera démontré par le plan de Daney & Waddill, voyers et ingénieurs civils, daté le 15 mars 1902, enregistré dans les procédures No 13,065 de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane, aussi par le plan dudit District approuvé par Wm H. Seymour, président du jury de police de la paroisse d'Orléans, rive droite, et Charles Uncas Lewis, ingénieur civil et voyer, daté le 1er février et le 1er mai 1870, déposé en l'étude de William H. Seymour, Notaire en cette ville ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, et privilèges ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Nouvelle-Orléans, 30 mars 1904
(Signé) GEO. L. THEARD, Juge.
Pour copie conforme:
J. McCORMICK, Député-Greffier.
CHAS. T. SONIAT, Avocat.
3 avril--3 18 --mai 2

AVIS AUX CREANCIERS.

Payne et Joubert et al versus Schaeffer-Gaienmie Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans -- No 71 16-- Division B--Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte présenté par Elias Landauer receveur en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL Greffier --Hy L. Lazarus, avocat. 15 av--15 19 24

Jacques Bordeau vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans--No 53.447--Division E--Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par F. H. Mitchell, syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier -- H. F. Upton, avocat. 6 av--6 10 15

Dan. Lewis et al versus George Hawthorn et als

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans--No 71 630 --Division C.--Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 2nd compte provisoire présenté par Rixford J. Lincoln, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier --Stafford & Lambert, avocats.
6 av--6 10 15

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Guiseppe Impastato.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans--No 72.245. Division E--Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Vincent Impastato administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. -- Meise & Echezabal, avocats. 8 av--8 12 17

Succession de Thomas J. Kennedy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans--No 73 160--Division C--Attendu que Mme Mary Donely, veuve de Thomas J. Kennedy, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas J. Kennedy décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier --N. E. Humphrey, avocat.
6 avril--6 10 15

Succession de Walter B. Nugent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans -- No 73 206--Division E -- Attendu que E. M. Cahn a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Walter B. Nugent, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier.--E M Cahn, Geo. W. Moore avocats.
13 av--13 17 22

Succession de George Finwick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans-- No 73.058--Division E -- Attendu que Artemise Prevost, veuve de George Finwick, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Finwick, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Wm R. Ker, avocat.
5 av--5 9 14

Succession de Mlle Anna C. Henki.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 71.300--Division B -- Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Graf, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Geo. J. Untereiner, avocat.
13avril--13 17 22

Succession de John C. Woodville.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans--No 72 705--Division E--Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles A Harre administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.
F. Rivers Richardson, avocat.
13 av--13 17 22

Succession de Henry Bardt et femme Fredericka Lang.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans -- No 72.605--Division C.--Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frederick William Bardt, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.--G. G. Kronenberger, avocat.
13 av--13 17 22

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée du Cinquième District.

L. C. Spencer vs L. Brocard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans--No 72.993--En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 5 mai 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir--

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Cinquième District de cette ville dans l'ilet borné par les avenues Pacifique et Elmira, les rues Eliza et Alix: ladite portion de terre est composée de tout le lot No 19 et de la moitié contigue du lot No vingt dudit ilet, et mesurant quarante sept pieds quatre et demie pouces de face à l'avenue Elmira sur une profondeur de cent vingt trois pieds huit pouces entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions--Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Wm Andrew Collins, avocat pour le plaignant. 2 av--2 8 15 22 29--mai 5

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Troisième District

Portant le No municipal 1614 rue Dorgenois
Entre les rues Onzaga et Lapeyrouse.
David J. Dowers vs Joseph Beiger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans--No 72.934 --En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 21 avril 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No Quatre dans l'ilet No Vingt et un, (maintenant ilet No 1342) borné par les rues Dorgenois, Rocheblave, Onzaga et Lapeyrouse, sur un plan fait par L. Bringier, voyer général, daté le 4 juin 1835 et déposé parmi les archives d'Octave de Armas autrefois notaire public à la Nouvelle-Orléans. Lue, par un acte daté le 20 juin 1835, lequel dit lot mesure d'après ledit plan trente deux pieds dix pouces de face à la rue Dorgenois, par cent vingt pieds de profondeur en mesure française, le tout complètement démontré par la copie dûment certifiée du dit acte de vente de la propriété et d'hypothèque passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, le 17 juillet 1901.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions--Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Gustave Lemle, avocat pour le plaignant.
19 mars--19 21 25 -- avril 2 8 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de vaches et d'un cheval.

Dorothea Welp, veuve de Henry Welp, vs Henry Doescher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans--No 65 139 --En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 16 avril 1904, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Sur les lieux No 2608 rue Sud Robertson, coin de la rue Troisième--
12 vaches et un cheval.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions--Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
W. Alexander Bahns, avocat pour la plaignante. 6avril--6 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Quatrième District.

Formant l'encoignure des rues Ste Marie et Rousseau (borné par les rues Religieuse et St André).

People's Homestead Association vs Margaret Gorman, veuve de Michael E. Dolin et la succession de Michael E. Dolin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.--No 68 714--En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 21 avril 1904 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:--

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Marie, St André, Rousseau et Religieuse (autrefois Bellechaise) lequel lot est désigné par le numéro trois et mesure trente quatre pieds, huit pouces et deux lignes de face à la rue Ste Marie par quatre-vingt huit pieds un pouce et cinq lignes de face à la rue Rousseau et quatre vingt huit pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté et vingt sept pieds huit pouces et quatre lignes dans le fond, ensemble avec le droit d'une allée dans le fond de douze pieds de largeur, s'ouvrant sur la rue Rousseau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions--Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Carroll & Carroll, avocats pour la plaignante.
18 mars--18 25--av 2 8 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété connue comme No 1510 rue Bienville.

Entre les rues Marais et Villeré.

L'Hôte & Company vs Church Extension Society of the Methodist Episcopal Church.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans--No 58 734--En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 21 avril 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir--

Un certain lot ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bienville, Douane, Marais et Villeré et mesurant soixante pieds de face à la rue Bienville, par cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles d'après le plan par J. A. D'Hémécourt le 6 mars 1872 annexé à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr, notaire, daté le 7 août 1879, par lequel les défendeurs ont acheté cette propriété, et d'après plusieurs transferts de cela, ladite portion de terre est et a été décrite comme mesurant plus ou moins cinquante deux pieds de face sur ladite rue Bienville par une profondeur de cent trente neuf pieds dix pouces et demie plus ou moins, sur la ligne le séparant du lot No 4, laquelle portion de terre fait partie du lot de terre désigné par le No 3, sur un plan par J. Pilié le 25 février 1835, en l'étude de F. de Armas, alors notaire.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions--Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
E. Howard McCaleb Jr, avocat pour la plaignante.
18 mars--18 21 25 -- avril 2 8 15 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée du Premier District

Portant les Nos municipaux 618 et 620 rue Clara, entre les rues Poydras et Lafayette.

Mlle Elizabeth Dougherty vs Mme Rosaline Kelly, femme de John P. Cousins, et Joseph M. Cousins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.--No 72.473 --En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 mai 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir--

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Lafayette, Magnolia et Clara, désigné par le No 14 sur un plan fait par L. H. Pilié daté le 8 décembre 1858, et déposé pour référence en l'étude de E. Bouny, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant en mesure américaine trente pieds de face à la rue Clara sur cent vingt deux pieds sept pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions-- Comptant sur les lieux.
H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
W. S. Hero, avocat pour la plaignante.
2 avril--2 8 15 22 29--mai 5

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

Dans l'affaire de "Port Vincent Brick and Stave Company Limited,"

La Propriété Foncière, aussi l'installation et l'équipement d'une fabrique de briques et de douves ou scierie de planches

Située dans la paroisse de Livingston, Etat de la Louisiane. No 72.126, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER Encanteurs, bureau 134 rue Carondelet -- MARDI 3 mai 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 14 avril 1904, de l'Hon. John St Paul juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir

PROPRIETE FONCIERE.

1° Une certaine étendue de terre située près de la ville de Port Vincent, dans la paroisse de Livingston Etat de la Louisiane, connue et décrite comme suit, à savoir Commençant à un "iron stob" sur la rivière Amite, rive est ou les terres de A. Collins & Co. sont contigues, de là courant nord est 46 et 36--100 chaines à un "iron stob", de là du côté vers le sud 5 et 60--100 chaines à un "iron stob" de là sud ouest à un "iron stob" 9 et 52--100 chaines, de là au côté est 26 et 99--100 chaines à un "iron stob", de là du côté sud 15 et 10--100 chaines à un "iron stob" sur la rive est de la rivière Amite de là en remontant la rivière jusqu'à un noyer marqué d'une croix X et trois ébréchements, de là nord est 4 et 36--100 chaines à un cyprès avec une croix sur le même, de là du côté ouest 16 et 44--100 chaines à un noyer avec une croix et trois ébréchements, de là sud ouest 18 et 44--100 chaines à un "iron stob", la rive Est de la rivière Amite, de là en remontant la rive de la rivière Amite jusqu'au point de départ, ladite étendue de terre contient 64 acres, plus ou moins, étant la même propriété que la non incorporée Port Vincent Brick & Stave Company acquit de George Cambre et Als ensemble avec les améliorations qui y trouvent lesdites améliorations consistant de cinq cottages, demeure et une grange.

2° Une certaine étendue de terre acquise de Henry Merritt de Winnfield, Kansas, le 16 décembre 1889 et enregistrée dans le livre 8, pages 65 66 et 67 le 30 novembre 1895, ladite étendue de terre contient 12 acres plus ou moins situés dans la paroisse Livingston, Etat de la Louisiane, contigus à la ville de Port Vincent, borné du côté est par la propriété de Chas Selvique et Charles Cambre du côté sud par les terres de George Cambre, du côté ouest par la rivière Amite et du côté nord par la ville de Port Vincent excepté une se trouvant réservé de 50 pieds se trouvant à l'encoignure du "gin lot," connue comme l'encoignure sud est et désignée par un "iron stob," aussi démontré dans l'acte de vente de A. Collins & Cing, le 20 janvier 1902, pardevant Jos S. Hebert, notaire, comme étant montré dans une étendue de terre dans l'espace pour le même dans le titre, de là allant dans la direction sud ouest 50 pieds à un "iron stob" de là ouest à la rivière Amite.

Excepté une certaine étendue de terre mesurant six cent soixante-seize pieds (676) de face sur quatorze cents (1400) pieds de profondeur et borné au-dessus (à l'Ouest) par des terres appartenant à T. H. Sutcliff au-dessous (à l'Est) par des terres appartenant à Mme Louis Guitreaux et son mari au Nord par des terres appartenant à moi-même et au Sud par la Rivière Amite.

DEPENDANCES.

3° Une installation de moulin à scie "Wheel & Make", voitures, poulies, courroie, composées de deux "Henry Diston Inserting Tooth Saw".

Aussi une briqueterie et dépendances, bouilloire, planches, "cross ties" 125 000 briques, "Pony Donkey", machines outils, rails élevés, etc, le tout plus complètement décrit dans l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Termes et conditions--Ceci étant le deuxième et le dernier encan, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce que cela rapportera sur un crédit de douze mois, l'acquéreur fournissant un bon avec bonne et solvable sécurité, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an de la date de la vente jusqu'au paiement final. L'acquéreur, cependant, aura à déduire de son enchère et payer comptant au moment de la vente les frais et dépens de cette affaire et vente, se montant à environ $350 et taxes dues sur ladite propriété, s'élevant à $50.

L'acte de vente pardevant George Montgomery, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 av--15 17 22--mai 1 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le joli cottage en bois à un étage avec mansarde.

2233 rue Ste Anne, entre les rues Galvez et Miro.
Succession de John A. Wagner.
No 68 525--Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER Encanteurs -- Bureau 134 rue Carondelet--JEUDI le 12 mai 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon W. B Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, daté le 8 avril 1904 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir--

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2233 rue Ste Anne et comprenant un cottage simple en bois contenant 6 chambres, galerie, citerne, hangar etc, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Galvez, Miro, Ste Anne et Dumaine désigné comme partie du lot No 16 de l'ilet 19 sur un plan de J. A. D'Hémécourt, daté le 22 décembre 1836 et déposé en l'étude de F. Grima, ancien notaire et ayant en mesure américaine 33 pieds de face à la rue Ste Anne sur 129 pieds 10 pouces de profondeur.

Conditions--Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1904; dix pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire aux frais de l'acquéreur.
Carroll et Carroll, avocats.
10 av--10 17 24--mai 1 8 12

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

160 acres de terre dans la paroisse St Tammany --Mardi le 10 mai 1904 à midi--Succession d'Auguste Zeuner.--No 72 943--Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido, près de la rue Carondelet, MARDI, le 10 mai 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu d'un ordre rendu et signé le 8 avril 1904 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Quatre vingts et 80/100 acres de terre situés dans la paroisse de St Tammany, Etat de la Louisiane, situés dans la moitié Sud du quartier Sud Est de la section trente quatre, comté huit, rangée quatorze Est de Ste Hélène District Méridien de la Louisiane

2° Quatre vingt acres de terre situés dans ladite paroisse de St Tammany, Etat de la Louisiane, contigus à la propriété ci-dessus décrite aussi situés dans la moitié sud du quartier sud ouest de la section trente quatre comté huit, range quatorze, est du district Greenberg. Lesdits quatre vingt acres formant partie d'une grande étendue de terre connue comme l'étendue Pierre T. Robert. Ensemble avec tous les droits, voies avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Termes et conditions--Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et payer pour l'acte de vente pardevant H Garland Dupré notaire. 20 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.
806 rue Perdido.
J C. Henriques, Esq., avocat.
10 avril-- 10 17 24 --mai 8 9 10

LE CRESCENT TURF EXCHANGE.

Coin Douane et Royale.

Entrées pour toutes les courses et ...

VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

John T. Fogarty et al vs Mme Nellie ou Ellen Christina et al.

No 72.582--Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER J. C. Denis encanteur--Bureau 134 rue Carondelet -- JEUDI, le 21 avril 1904 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 29 mars 1904 et signé le 4 avril 1904 par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la susdite Cour Division A dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir

1° La bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises avec une addition au toit en métal, située à l'encoignure des rues Phillip et Pilié, dans l'ilet borné par la rue Erato et la façade du fleuve, ensemble avec la citerne et les barrières (ladite propriété étant construite sur le terrain appartenant à la compagnie du chemin de fer de l'Illinois Central). Les frais de transporter les bâtisses aux frais de l'acquéreur.

2° Les effets meubles contenus dans ladite bâtisse consistant en installations de buvette, coffre fort en fer, glacière, quatre tables, stoves, chaises, fourneau, le tout d'après un inventaire enregistré.
Conditions--Comptant.
Dinkelspiel et Hart, avocats.
10 av--10 12 17 19 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Bridget Ford, Veuve de Patrick Trower et Patrick Trower, consolidée

Nos 70 482 et 72.872 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER--J C Denis, encanteur, bureau No 134 rue Carondelet. -- MARDI le 10 mai 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 18 mars 1904, de l'Hon T. C. W. Ellis juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir--

Le cottage double rémunérateur 442 et 444 rue Phillip entre Tchoupitoulas et Rousseau contenant 4 chambres de chaque côté, citerne, hangar, etc., et plus loin décrit comme un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Philip, Rousseau, Tchoupitoulas et Sorapuru, mesurant 29 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Philip sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces 3 lignes entre lignes parallèles.

Un placement d'argent de valeur.

Conditions--Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en plus et au-dessus du montant de son enchère les taxes dues et exigibles en 1904, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant A. B. Leopold, notaire, aux frais de l'acquéreur.
E. H. McCaleb, Jr avocat.
9 avril--9 10 17 24--mai 1 8 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Bons Lots pour Construire,

Rue Baudin, entre les rues Télémaque et D'Hémécourt.
Succession de Henry Sister.
No 73 052 -- Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER encanteurs -- Bureau No 134 rue Carondelet-- JEUDI le 12 mai 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 7 avril 1904, de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la susdite cour, Division A dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir--

Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baudin, Télémaque D'Hémécourt et Genois, désigné par les Nos 23 et 24, sur un devis par J. A. D'Hémécourt député voyer de ville, daté le 3 juillet 1873 et annexé à un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, ancien notaire, le 16 juillet 1873 les dits lots mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Baudin sur 159 pieds 10 pouces 1 ligne entre lignes parallèles.

Conditions--1/2 ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant déposer 20 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et devant assumer les taxes de 1904.

L'acte de vente pardevant Valentine J. Steinitz, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Geo. J. Untereiner, avocat.
10 av--10 17 24--mai 1 8 12

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Commerciale DE CHOIX,

Encoignure des rues Canal et Front.

SUCCESSION DE PEREGRINO AVENDANO.

No 61.515--Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR ESCOFFIER & SPEAR--Placide J. Spear Encanteur -- Bureau 802 rue Perdido--MERCREDI 11 mai 1904, à midi, il sera vendu à l'encan à leur Bureau et Bourse, No 802 rue Perdido, entre Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 4 avril 1904, la propriété décrite qui suit:

Un lot de terre avec les bâtisses et appartenances qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Canal ou Commune, Gravier, Front et Delta, mesurant plus ou moins 27 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Canal ou Commune 27 pieds 6 pouces 3 lignes dans le fond; 117 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur et de face sur la rue Front et 117 pieds 8 pouces 6 lignes sur la ligne opposée. Les améliorations comprennent un magasin à trois étages en briques. La propriété est vendue sujet au bail expirant le 30 septembre 1904.

Termes et conditions--Un tiers ou plus comptant, la balance à un, deux et trois ans, en billets de l'acquéreur portant intérêt de sept pour cent par an de la date de l'adjudication, lesdits billets devant être garantis par privilèges du vendeur et toutes autres garanties usuelles contenues dans les actes de vente et d'hypothèques, incluant 5 pour cent pour frais d'avocat, en cas de procès, les taxes de 1904 doivent être assumées par l'acheteur au-dessus et en plus du prix de l'achat, et devra déposer dix pour cent du prix de l'enchère au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Félix J. Puig, notaire public, aux frais de l'acheteur.
Denègre, Blair et Denègre, avocats.
10 av--10 17 24--mai 1 8 11

VENTES A L'ENCAN

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Attention Spéculateurs!

Résidence double en bois à deux étages, Nos 1726 et 1728 rue Clio.

Entre les rues Carondelet et Baronne.

Cottage Double en Bois.

Nos 1727 et 1729 rue Erato.
Entre les rues Carondelet et Baronne.

Cottage Double en Bois.

Nos 1538 et 1540 rue Erato.
Entre l'avenue St Charles et la rue Prytanée.

Une Certaine Portion de Terre

Dans le fond de la propriété ci-dessus mentionnée.

Mme Marie Anna Adams, administratrice vs Robert G. Westmore et al.

No 72.924--Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur--Bureau 824 rue Commune -- JEUDI, le 28 avril 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un jugement en partage par l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, lu et rendu en Cour ouverte le 21 mars 1904, signé en Cour ouverte le 25 mars 1904, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir--

1° Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, située et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clio Baronne, Erato et Carondelet, et désignée par la lettre B sur un plan fait par A. De Armas, voyer daté le 25 juin 1875 et annexé pour référence à un acte passé pardevant James Graham, notaire, le 20me jour de juin 1875; ledit lot mesurant en mesure américaine, trente quatre pieds trois pouces et quatre lignes de face à ladite rue Clio sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt quatre pieds. Les améliorations consistant d'une résidence double en bois à deux étages, connue comme 1726 et 1728 rue Clio, contenant six chambres avec deux étages dans le fond contenant 2 chambres de chaque côté.

2° La moitié d'un certain lot de terre, étant la moitié la plus rapprochée de la rue Carondelet, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, lequel lot est situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Erato et Clio tout le lot mesurant soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Erato sur cent huit pieds de profondeur par le même plus ou moins comme le même existant et composé d'une partie du lot originalement désigné comme lot No 11 dans l'ilet 34 sur le plan du Faubourg Annonciation, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Les améliorations consistant d'un cottage double en bois, connu comme 1727 et 1729 rue Erato contenant 4 chambres et vestibule et deux étages dans le fond contenant 2 chambres de chaque côté.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues St Charles, Erato, Prytanée et Thalie, désigné par le No 3 sur un plan dressé par J. Schreiber, ingénieur civil le 1er jour de juin 1836 et déposé ou annexé à un acte, passé pardevant W. Y. Lewis, ancien notaire pour cette ville, le 5 février 1839. Ledit lot mesurant trente et un pieds dix pouces de face à la rue Erato sur une profondeur de soixante trois pieds onze pouces et deux lignes entre lignes parallèles, ayant l'usage en commun avec trois lots numérotés un et deux d'une allée dans le fond dudit lot; cinq pieds de largeur avec le droit de passage en ceci.

Les améliorations consistant en un cottage double connu comme 1538 et 1540 rue Erato, contenant 2 chambres avec deux étages dans le fond contenant 2 chambres de chaque côté.

4° Un certaine portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et dépendances y appartenant, située et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Thalie, St Charles et Prytanée, et désignée par la lettre B sur un plan dressé par Albert G. Blanchard, député-voyer de ville, le 13me jour d'avril 1877. La dite portion de terre est contigue dans le fond à la propriété du dit acquéreur faisant face à la rue Erato et mesurant trente six pieds, dix pouces en largeur sur la ligne du fond de la dite propriété, et d'une allée en commun cinq pieds de largeur, s'ouvrant sur la rue Erato, par une profondeur de six pieds, un pouce ou il est borné par la propriété du dit vendeur.

Conditions--Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un, deux et trois ans de crédit, démontré par des billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an de leurs dates jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque spécial et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication, assumant les taxes de ville et d'Etat pour 1904 et payer pour les actes de vente pardevant John R. Upton, notaire.

Horace E. Upton, avocat de la plaignante.

Farrar, Jonas et Krutschnitt, avocats des défendeurs.
27 mars--27--av 3 10 17 24 27 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE VALEUR De l'Avenue St-Charles. Pour placement.

Succession de Mme Louisa Harz, veuve de Stephen M. Westmore.

No 60,518--Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur--Bureau, 824 rue Commune-- JEUDI, le 28 avril 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, de la date du 29 février 1904, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite, à savoir--

Une certaine portion ou lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec les droits, voies privilèges et servitudes là dessus attachés ou en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Charles, Prytanée, Erato et Thalie, et mesurant trente six pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue St Charles par quatre-vingt onze pieds et cinq lignes de profondeur avec l'usage d'une allée commune dans le fond de cinq pieds de largeur, s'ouvrant sur la rue Erato, laquelle propriété fut acquise par Mlle Louisa Harz de John Devereux, le 13me jour de novembre 1866, par acte pardevant Octave de Armas, alors un notaire en cette ville

Les améliorations consistant d'une résidence cottage connue comme 1304 et 1308 de l'avenue St Charles, contenant 4 chambres, deux étages dans le fond contenant 6 chambres.

Conditions -- Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a, en un crédit d'un an, ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'au paiement, les billets devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque spécial sur la propriété vendue le pacte de non alienando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer les taxes de ville et d'Etat pour 1904, faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication et pour payer pour l'acte de vente pardevant John R. Upton, notaire.

Horace E. Upton, avocat.
27 mars--27--av 3 10 17 24 27 28

Succession de Louis Lay.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 73.183--Division D--Attendu que Sallie Drum, veuve de Louis Lay, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Lay, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. -- A. Guilbault, avocat.
7avril--7 11 16

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An.................. $3 00
Six Mois................ 1 50
Quatre Mois............ 1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers.

323 RUE DE CHARTRES,
Entre Conti et Bienville